

Souveraineté en danger : la canicule révèle l'impuissance publique

La canicule n'est plus un aléa, c'est un révélateur. Elle met à nu une réalité brutale : notre agriculture est en première ligne et elle est laissée sans réponse politique à la hauteur. Des champs qui souffrent, des rendements qui chutent, des éleveurs à bout — et en face, des discours, des normes, mais toujours pas de cap. On demande aux agriculteurs de s'adapter, mais sans eau, sans outils, sans vision, c'est un vœu pieu. Cette crise n'est pas seulement climatique, elle est surtout politique. À force d'inaction, on organise la dépendance alimentaire du pays. Demain, la sécheresse ne sera pas dans les champs, elle sera dans nos assiettes.

Le chiffre du mois

-20 %, c'est l'estimation Agreste de recul des surfaces de maïs pour la campagne 2026.

MARCHÉS

VOLATILITÉ À CHICAGO

Les bilans céréaliers mondiaux apparaissent encore comme relativement confortables mais le phénomène « El Niño » pourrait rebattre les cartes à partir de l'été.

Semis rapides aux USA

Les prix à Chicago sous pression en cette fin de printemps, sous l'effet des incertitudes géopolitiques et de la dynamique des semis aux États-Unis.

La trêve précaire au Moyen-Orient continue de jeter un flou sur un retour à la normale dans le Golfe Persique. La baisse de prix fait cependant à son tour pression à la baisse sur le prix du maïs aux États-Unis, du fait de la part importante de la production destinée à l'éthanol. Les relations commerciales sino-américaines sont aussi un facteur de volatilité : l'annonce par Donald Trump de 17 Md\$ d'achats agricoles chinois supplémentaires a suscité un engouement vite retombé faute de confirmation.

La volatilité observée à Chicago est également liée à des facteurs saisonniers liés aux semis dans la Corn Belt. Elle devrait s'accroître jusqu'au 30 juin et à la parution du rapport de l'USDA sur les surfaces. Les semis se sont réalisés rapidement et en bonnes conditions pour le maïs et plus encore pour le soja. Cela incite les fonds non-commerciaux à reprendre une position plus prudente après avoir accentués fortement leur position nette acheteuse au début du printemps.

Ils y sont d'autant plus incités que dans son bilan de mai, le 1^{er} pour 2026/27, l'USDA aboutit à une production américaine en baisse de 26 Mt sur un an mais toujours supérieure à 400 Mt (406 Mt). Du fait d'un bon niveau d'utilisations, les stocks fléchiraient sous les 50 Mt mais resteraient confortables. De plus, les récoltes en cours en Amérique du Sud s'annoncent très bonnes, 135 Mt au Brésil, voire record avec plus de 60 Mt en Argentine. Cette situation continue

à agir comme un facteur de modération d'une hausse franche des prix bien que le ratio stocks/utilisations au niveau mondial poursuive sa baisse pour atteindre son plus bas niveau depuis 2012/2013.

Vers un « super » Niño ?

Si la situation des bilans mondiaux apparaît encore relativement confortable, tant pour le maïs que pour le blé, les conséquences de la guerre en Iran restent à suivre, de même que l'établissement prévu cet été du phénomène climatique « El Niño ».

Le conflit avec l'Iran, bien qu'en voie apparente d'apaisement, fait déjà effet sur les assolements mondiaux. En Australie, grand exportateur de blé, les surfaces de la céréale sont en baisse de 12 % du fait du prix des intrants tendis qu'en Europe, en particulier en France, et en Ukraine, les surfaces de maïs sont en baisse, parfois marquée.

Outre le prix des intrants, le climat pourrait également bousculer les équilibres mondiaux de bilan. Les modèles météorologiques s'accordent sur la mise en place d'un phénomène « El Niño » particulièrement intense à partir de l'été. Il devrait notamment peser sur l'hémisphère sud, asséchant l'Australie et son blé mais affectant également l'Amérique du Sud et notamment le Brésil où il a tendance à précipiter la saison sèche et nuire au rendement du maïs safrinha.

RÈGLEMENT NGT ADOPTÉ UNE OPPORTUNITÉ STRATÉGIQUE POUR LA FILIÈRE MAÏS ET LA SOUVERAINÉTÉ SEMENCIÈRE EUROPÉENNE

Les nouvelles techniques génomiques (NGT) constituent aujourd'hui un levier majeur d'innovation pour l'agriculture européenne dont s'est enfin saisi l'Europe ! Leur adoption par l'Union européenne le 16 juin dernier marque une étape décisive pour redonner des capacités d'innovation aux sélectionneurs tout en répondant aux attentes environnementales et sociétales.

Concrètement, les NGT permettent d'accélérer le progrès génétique en réduisant considérablement les délais de création variétale. À la différence des OGM historiques, ces techniques permettent des modifications ciblées du génome, souvent comparables à des mutations naturelles ou issues de la sélection classique. Elles ouvrent la voie à des plantes plus résistantes aux stress climatiques (sécheresse, chaleur), aux bioagresseurs ou encore plus efficaces dans l'utilisation des intrants. Dans un contexte de dérèglement climatique et de pression réglementaire croissante, ces innovations constituent une réponse pragmatique pour maintenir la compétitivité des productions européennes.

Pour le secteur des semences, les NGT représentent un enjeu industriel et stratégique majeur. Elles permettent de renforcer la capacité d'innovation des sélectionneurs européens face à la concurrence internationale, notamment américaine et sud-américaine, où ces techniques sont déjà largement utilisées. L'enjeu est clair : éviter un décrochage technologique et préserver une filière semencière d'excellence, pilier de la souveraineté alimentaire européenne.

S'agissant de la filière maïs, les bénéfices attendus sont particulièrement significatifs. Culture fortement exposée aux aléas climatiques, le maïs pourrait bénéficier de variétés plus tolérantes au stress hydrique, réduisant ainsi les besoins en irrigation. Les NGT offrent également des perspectives en matière de résistance aux ravageurs et maladies, permettant de limiter le recours aux produits phytosanitaires. Enfin, elles contribuent à améliorer la performance économique des exploitations en sécurisant les rendements.

Dans ce dossier stratégique, l'AGPM et la FNPSMS, via le Collectif en faveur de l'innovation variétale, ont joué un rôle moteur au niveau européen. Tout en promouvant une approche pragmatique et fondée sur la science. Ensemble, nous défendons la distinction entre les différentes catégories de NGT et soutenons un dispositif permettant leur utilisation sans contraintes disproportionnées, tout en garantissant transparence et traçabilité.

L'AGPM et la FNPSMS portent une vision claire : faire des NGT un outil au service d'une agriculture productive, durable et résiliente. Après l'adoption du règlement par le Parlement européen, il s'agit désormais d'en accélérer le déploiement en Europe.

PLAN ENGRAIS DE L'UE TROP PEU, BIEN TARD

L'envolée du prix des engrais pénalise durement les producteurs de grandes

cultures de l'UE. Les institutions européennes peinent à saisir l'ampleur de la crise.

Maintien du MACF

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), entré en vigueur au 1^{er} janvier 2026, taxe le contenu en carbone de certains produits importés dans l'UE, dont les engrais azotés. Cela renchérit leurs coûts (environ 60 €/t pour l'urée en 2026 selon Argus Media) sans que les produits agricoles ne soient eux-mêmes protégés ni que les agriculteurs puissent répercuter ces surcoûts ! Arvalis les estime en 2026 à environ 200 millions d'euros pour l'ensemble des grandes cultures en France dont environ un quart pour le maïs.

Alors que le prix de l'urée a augmenté de près de 50 % en 6 mois, les demandes de suspension du volet engrais du MACF restent lettre morte à Bruxelles. La Commission européenne défend mordicus la mesure et la France, poussée notamment par l'AGPM, peine à trouver des alliés en faveur de sa suspension. La commission environnement du Parlement Européen a même, dans le cadre de la révision du règlement instaurant le MACF, adopté la suppression de l'article qui permettrait cette suspension !

L'AGPM ne baisse pas les bras et reste pleinement mobilisée pour alerter les décideurs français et européens sur la gravité de la crise des grandes cultures et les failles structurelles du MACF.

Un plan d'action insuffisant

Longtemps annoncé, la Commission Européenne a mis sur la table le 19 mai un plan européen d'action pour les engrais. Celui-ci manque cependant d'ambition et de mesures concrètes, notamment à court terme !

Les principales annonces concernent un assouplissement de la directive nitrate, sans précision à ce stade, ainsi qu'une mobilisation de la réserve de crise européenne d'un peu plus de 500 millions d'euros. Une somme qui, quoique bienvenue, a le goût du « très tard et du trop peu » étant donné l'ampleur de la crise traversée par les producteurs. Un plan français est attendu d'ici l'été, mais les contraintes budgétaires laissent craindre un montant manquant d'ambition.

La bonne nouvelle vient des Etats-membres qui ont enfin décidé le 22 mai de mettre en place les suspensions de droits de douane annoncées après les mobilisations syndicales, auxquelles l'AGPM a participé, à Bruxelles et à Strasbourg en décembre 2025 et janvier 2026. Les droits de douane sont abaissés à 0 sur l'ammoniac et 3,3 millions de tonnes d'engrais pourront rentrer sur le marché européen sans

taxes ; de quoi faire pression à la baisse sur le prix des engrais.

Ces premières mesures, obtenues grâce aux mobilisations syndicales, en appellent d'autres pour sortir de la crise et redonner des marges de manœuvre aux producteurs de grandes cultures. L'AGPM s'y emploiera.

PROJET DE LOI D'URGENCE AGRICOLE : IRRIGANTS DE FRANCE & L'AGPM AUDITIONNÉS AU SENAT

Dans le cadre de l'examen du projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles dont l'examen a débuté courant du mois de juin au Sénat, Eric Frétilière, président d'Irrigants de France et Franck Laborde, président de l'AGPM ont été auditionnés par plusieurs sénateurs.

Au cours de l'audition en présence de Laurent Duplomb, sénateur LR de Haute-Loire, co-rapporteur du texte pour la Commission des Affaires économiques ; de Bernard Pillefer, sénateur UC du Loir-et-Cher, rapporteur du texte pour avis pour la Commission du Développement durable ; de Marie-Lise Housseau, sénatrice UC du Tarn-et-Garonne ; Eric Frétilière et Franck Laborde ont pu développer l'ensemble des demandes et propositions d'Irrigants de France et de l'AGPM sur l'eau, au titre des articles 5, 6 et 7 consacré à ce sujet. Les échanges ont été riches et constructifs et les sénateurs se sont montrés très intéressés par plusieurs propositions portées par les syndicats.

Le texte final démontrera si cette attention et cette volonté se sont concrétisées. La balle est dans le camp tout à la fois des parlementaires et du gouvernement.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS			
Prévisionnel juin 2026 (1 000 t)		2024 /25	Prév. 2025 /26
Ressources	Stock départ	1 999	2 192
	Collecte	12 128	12 085
	Importations	501	420
Utilisations	FAB	2 982	2 780
	Util. humaines et indus.	2 472	2 337
	Exportations	5 412	5 802
	Autres	1 571	1 278
Stock final (ressources - utilisations)		2 192	2 497

